



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 8 OCTOBRE 2026 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D15 - SEMIS - Logements locatifs sociaux - Approbation des comptes 2025

Date de convocation : 2 octobre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 24

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Julien SARRAZIN, Cathy RULLAUD-MICHEL, Adjointes ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pierrick TOUBOUL, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Sophie TEXIER BEAUSSET, Patrice BOUCHET, Laurent FLAMENT, Michel LAPORTERIE, Médéric DIRAISON, Maxime SEYFRIED, Arthur AUGER, Dylan CUFFEL, Jacques CASTAGNET, Isabelle BAC, Sandrine DUCOURTIOUX, Frédéric RASSE formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 5

Philippe BARRIERE à Cyril CHAPPET ; Christine LANGELLIER à Patrice BOUCHET ; Mathilde MAINGUENAUD à Marylène JAUNEAU ; Jean MOUTARDE à Médéric DIRAISON ; Jocelyne PELETTE à Myriam DEBARGE

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Anne DELAUNAY

Madame la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

D15 - SEMIS - Logements locatifs sociaux - Approbation des comptes 2025**Rapporteur : M. Cyril CHAPPET**

Vu l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que le Conseil municipal doit émettre un avis chaque année sur les résultats financiers des sociétés d'économie mixte dans lesquelles la Ville est actionnaire,

Vu les conventions de rénovation de logements locatifs sociaux conclues avec la SEMIS des 16 janvier 1987 portant sur le foyer Camuzet, 19 juillet 1988 portant sur l'ancienne bibliothèque, 21 décembre 1992 portant sur le Fief de l'Aumônerie et 31 août 1993 portant sur l'avenue du Général de Gaulle et la rue du 4 Septembre,

Considérant les bilans et les comptes de résultat 2025 présentés par la SEMIS et certifiés conformes par le Commissaire aux comptes, des opérations de construction et de rénovation de logements locatifs réalisées sur la commune, ainsi que le rapport général sur les comptes de l'exercice :

Date début convention	Date fin convention	N°	Opération	Engagement conventionnel au 31/12/2024	Résultat 2025	Engagement conventionnel au 31/12/2025
16/01/1987	31/08/2023	045	Foyer Camuzet	- 4 452,68 €	4 222,11 €	- 230,57 €
19/07/1988	31/03/2025	057	Ancienne bibliothèque	- 78 437,24 €	2 877,98 €	- 75 559,26 €
21/12/1992	21/12/2027	107	Fief de l'Aumônerie	131 833,88 €	12 900,69 €	144 734,57 €
31/08/1993	31/08/2028	117	Avenue de Gaulle Rue du 4 Septembre	32 678,38 €	-2 100,51 €	30 577,87 €
			TOTAL	81 622,34 €	17 900,27 €	99 522,61 €

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les comptes des opérations ci-dessus arrêtés au 31/12/2025 laissant apparaître un excédent cumulé pour la commune de 99 522,61 €.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (29) :

- Pour : 29
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,

Françoise MESNARD



La Secrétaire de séance,

Anne DELAUNAY

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.